

Le centre culturel « Le Senghor » a la particularité d'être à la fois un espace culturel et un espace d'alphabétisation. Si tout le monde connaît les centres culturels, les citoyens n'ont pas toujours conscience de leur rôle exact, de la diversité et de la complexité de leurs missions. Cet article vise à donner un éclairage sur la façon dont leurs missions se conjuguent pour le public alpha et dont le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2013 a reconstruit l'action culturelle à la fois pour Le Senghor mais aussi pour le secteur socioculturel.

Le Senghor, un lieu culturel et d'alphabétisation

Aurélie Leroy, Chargée d'analyses et d'études
Lire et Ecrire Communauté française

Le centre culturel « Le Senghor », soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, voit le jour en 1988 à Etterbeek, et ouvre ses portes au public dans un bâti qui fut autrefois un cinéma de quartier. En tant que centre culturel, Le Senghor développe une programmation incluant du théâtre jeune public, du théâtre-action, des concerts spécialisés en musique du monde et en musique de création, du cinéma d'auteur, de la danse, etc. Des expositions sont organisées depuis peu. Le choix de la programmation s'inscrit dans une démarche d'Education permanente visant une ouverture sur le monde, à faire acquérir au public un esprit critique vis-à-vis des réalités de la société, à susciter sa participation et à développer une citoyenneté active. Une volonté de valoriser les acteurs locaux et de favoriser les rencontres avec les citoyens proches territorialement est partagée et mise en œuvre.

Financé également par la Cohésion sociale, Le Senghor propose, conjointement aux activités culturelles et artistiques, des formations d’alphabétisation au public depuis quatorze ans ainsi qu’une école de devoirs. Un groupe de FLE avancé (niveau B1) et trois groupes d’alpha ont été mis en place : un groupe oral débutant, un groupe oral 1 ainsi qu’un groupe alpha-projet. Ce dernier est destiné principalement aux personnes plus âgées (55 ans et plus) mais inclut également des personnes en difficulté d’apprentissage. Dans ce groupe, l’apprentissage est abordé essentiellement par une approche culturelle et artistique. Les deux autres groupes participent également à de tels projets mais de manière moins intensive. Benoît, formateur en arts plastiques, et Pia, chargée de projets, dispensent chacun quelques heures de formation au sein de ce dernier groupe et travaillent en partenariat avec deux formateurs de Lire et Ecrire.

« C’est une richesse de combiner à la fois des activités culturelles et des activités d’alphabétisation. L’un apporte à l’autre et vice versa. Cela nous permet aussi de comprendre ce type de public qui est souvent précarisé, comment l’aborder, comment le toucher ? », « Nous apprenons beaucoup de ces personnes, cela nous nourrit complètement », mettent en avant Benoît et Pia.

Des missions conjuguant démocratie culturelle et démocratisation culturelle

Depuis leur création, les centres culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont Le Senghor, développent des actions culturelles au profit des associations et des citoyens. Nés dans la mouvance de l’Education permanente, ils se mettent au service d’une culture émancipatrice qui fait lien⁸³. Ils organisent des événements locaux, proposent des activités (créatives, informatives, etc.) afin de tisser des liens entre citoyens, favoriser la découverte artistique et culturelle, susciter une réflexion critique sur la société, ... Leurs actions oscillent entre démocratie culturelle et démocratisation de la culture.

L’équipe du Senghor poursuit ces deux missions. Au travers de la démocratisation culturelle, elle essaie de favoriser l’accès des publics plus éloignés, tel le public alpha, à sa programmation

culturelle. Ainsi, elle soutient et favorise les rencontres entre le public alpha et les créations culturelles du centre. « *On essaie d'amener notre public à fréquenter notre centre culturel en tant qu'usager, pas uniquement en tant que public alpha* », explique Pia. Les parents, accompagnés de leurs enfants fréquentant l'école de devoirs, se rendent à des concerts ou pièces de théâtre organisées, etc. Les apprenants du groupe oral débutant ont pu assister, par exemple, à la représentation de la pièce de théâtre « *La vie c'est comme un arbre* » qui raconte l'odyssée burlesque de trois jeunes sans emploi originaires du Maroc venus chercher du travail en Belgique. Ils ont assisté, ravis, à la répétition générale du spectacle. Même s'ils n'ont pas compris l'intégralité de la pièce, ils ont appréhendé et saisi l'histoire dans sa globalité et l'ont adorée ! « *Maintenant, cela demande une sacrée dose d'énergie de les amener voir des choses hors du cadre 'scolaire'. Il faut insister, les accompagner. La relation de confiance fait beaucoup...* », confie Benoît. Cette approche nécessite également un travail en amont, une réflexion en équipe sur les créations qui peuvent les intéresser et leur apporter quelque chose.

L'équipe du Senghor vise aussi la démocratie culturelle. Il s'agit de rendre le public alpha acteur de la culture et non seulement spectateur. Les ateliers couture contribuent à cette dynamique. Les apprenants apprennent à coudre des costumes destinés aux paradeurs de la Zinneke Parade⁸⁴ et s'y joignent également. Ils sont tellement fiers de voir leur travail abouti lors de la parade au centre-ville ! Ils prennent part également à la création de décors des spectacles (accessoires, etc.) auxquels ils assistent ensuite, etc. La participation à l'appel à projet « Alpha-Culture »⁸⁵ s'inscrit aussi dans ce cadre. Ces projets permettent de financer et mettre en place des collaborations, en tant qu'opérateur d'alphabétisation, avec des intervenants culturels ou artistiques. Les spectacles sont créés avec les apprenants et prennent la forme d'ateliers tout au long de l'année. L'équipe du Senghor a ainsi collaboré avec la Patshiva Compagnie dans l'idée d'intégrer des apprenants dans la création de leur spectacle « *Le Cri des Antigones* » par le biais d'ateliers Chants et Voix. L'année d'avant, un autre projet « *Chant et Voix* » avait été mis en place avec l'artiste Margarida Coelho dans l'idée de former un chœur avec les autres habitants du

Senghor (les enfants de l'école des devoirs et leurs parents). Elle avait travaillé avec les apprenants sur des verbes et sur le rythme ainsi que sur un poème de Prévert. Tous ces projets, valorisés par l'équipe, permettent de combiner apprentissages et culture. Toutefois, ils n'ont pas pu aboutir en raison de la crise sanitaire...

Le décret 2013 des centres culturels : vers une nouvelle construction de l'action culturelle

Les actions et le fonctionnement des centres culturels évoluent selon les transformations de la société et l'orientation des politiques culturelles menées. L'entrée en vigueur du décret du 21 novembre 2013 a mené à d'importants changements pour le secteur socioculturel. Comme l'a analysé Olivier Van Hee⁸⁶, « désormais, l'action d'un centre ne se concevra plus comme la juxtaposition de missions prédéfinies par un texte législatif (diffusion, service, création, éducation permanente, etc.). Désormais, un centre culturel définira lui-même son action »⁸⁷. Au lieu d'imposer une liste de missions comme c'était le cas dans les décrets précédents, le décret de 2013 propose une méthodologie, fournit des balises visant à déterminer de manière participative les enjeux travaillés par tout centre culturel qu'il définit comme « un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire. L'action qu'il propose permet, avec celle d'autres opérateurs culturels, l'exercice du droit à la culture par tout individu »⁸⁸. Ce décret place donc les droits culturels au centre des valeurs qui sous-tendent leurs actions.

Les droits culturels au cœur du décret

Apparue pour la première fois au sein de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, cette notion restera floue et peu développée jusqu'à la Déclaration de Fribourg en 2007. Cette déclaration sort d'une approche restreinte de la culture (en termes de consommation ou d'accès par exemple) au profit d'une compréhension des droits, libertés et responsabilités de toute personne de participer à la connaissance, à la pratique, à la diffusion et au développement de ressources

culturelles⁸⁹. La « richesse culturelle » est vue comme un chemin vers l'émancipation et la dignité humaine. Le droit de participer à la vie culturelle englobe donc plusieurs droits et libertés : le droit à la liberté artistique ; le droit au maintien, à la sauvegarde et à la promotion de la diversité ; le droit d'accès à la diversité de la vie culturelle, etc.⁹⁰

Le décret du 21 novembre 2013 rend opérationnelle cette notion de droits culturels en affirmant que le rôle des centres culturels est de contribuer à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous, dans le respect des droits humains.

Au Senghor, les droits culturels sont abordés quotidiennement. Pia et Benoît portent une attention particulière à la protection, à la promotion des identités culturelles et veillent à favoriser l'ouverture, les échanges entre les différentes cultures présentes au sein des groupes d'alpha : « *On part de ce que les gens ont. En atelier cuisine, par exemple, chacun va faire une recette de chez lui, de son pays, de sa culture avec les ingrédients d'ici. On veut promouvoir le fait qu'on peut être bien chez soi, dans sa propre culture et s'ouvrir, en même temps, aux autres cultures. C'est quelque chose que l'on pratique quotidiennement* ».

Il s'agit aussi de considérer les apprenants comme acteurs, porteurs de ressources culturelles propres, de valoriser leurs capacités, de leur permettre d'exercer leur droit de participer à la vie culturelle : « *On donne une place aux droits culturels qui sont les leurs, on les reconnaît comme une richesse. Et à partir de là, on les amène à s'ouvrir à d'autres choses* ». Comme le souligne Baptiste Fuchs⁹¹, la notion de droits culturels amène notamment à prendre en compte la diversité des cultures et à abandonner l'idée que certaines pratiques culturelles valent mieux que d'autres, l'idée qu'une hiérarchie des cultures est légitime. Dans cette optique, la culture est vue comme un continuum « *englobant une diversité de références et de ressources qui sont autant d'expressions de notre humanité* ».

L'équipe du Senghor développe de nombreuses collaborations avec d'autres centres culturels et espaces artistiques, afin de faire découvrir au public alpha d'autres lieux, de créer des liens aussi. Elle participe, depuis 3 éditions, au Festival Arts & Alpha,

organisé par Lire et Ecrire Bruxelles, et a créé leur propre festival local en collaboration avec des associations avoisinantes⁹². Dans ce cadre, elle favorise le décloisonnement des intervenants, des disciplines, des publics et la mixité sociale. Des apprenants en alpha, des personnes porteuses de handicap mais aussi des publics plus favorisés travaillent autour de thématiques communes : arts, ateliers cuisine, ateliers couture, etc. Par-là, elle encourage le droit de participation et d'accès à la diversité de la vie culturelle mais aussi le droit à la liberté artistique. En promouvant la transversalité de la culture, elle développe « *la connectivité des ressources et facilite la production et la circulation du sens de l'action culturelle* »⁹³.

Autoévaluation, analyse partagée du territoire et Conseil d'orientation

Afin de garantir l'exercice des droits culturels, le décret de 2013 fixe un cadre dans lequel les centres culturels inscrivent leur travail. Ce cadre s'appuie sur une autoévaluation prospective, sur « l'analyse partagée du territoire » et sur la constitution d'un Conseil d'orientation. L'analyse partagée est une démarche participative qui vise, avec l'appui de partenaires culturels et autres, des pouvoirs locaux, de tout citoyen, à susciter une réflexion collective sur la situation de son territoire et de ses habitants, à faire émerger des enjeux vers lesquels faire tendre le projet culturel⁹⁴. Elle tend donc à développer davantage une action culturelle concertée. Le Conseil d'orientation constitue une structure investie par des habitants, des acteurs culturels et des partenaires dans un état de réflexion, de critique et d'échange⁹⁵. Le décret a pour ambition de donner plus de poids à la démocratie culturelle et de lui redonner une place importante au sein des politiques culturelles menées.

Impacts du décret sur le Senghor et le secteur socioculturel

Quels ont été les impacts de ce décret sur le secteur et sur le centre culturel d'Etterbeek ? Comment ces changements ont-ils été perçus, vécus ?

Parmi les effets positifs, Benoît explique que ce décret a véritablement recentré les missions du centre culturel et a permis

de construire une connaissance et une réflexion sur le territoire d'action : *« Où sommes-nous installés ? Quel public a-t-on autour de nous ? Que pouvons-nous faire comme acteur culturel pour interagir avec ce public ? Cela amène à toute une réflexion en tant qu'équipe et en tant que centre culturel. On n'est pas une salle de spectacles. On doit répondre aux besoins du public, aux attentes. Notre objectif n'est pas de remplir la salle, l'enjeu n'est pas là ».*

« Les liens avec le public et les liens entre les groupes présents (groupes alpha, enfants de l'école de devoirs, parents des enfants, etc.) se sont consolidés », ajoute Pia. Le travail par projets plutôt que par secteur (secteur jeune public, etc.) a impulsé une nouvelle dynamique, a favorisé une approche transversale et a permis aussi de construire des ponts entre disciplines, des liens entre opérateurs culturels, artistiques et autres (réseau communal, maison de jeunes, associations, etc.).

Cela n'a pas été facile pour tous les opérateurs culturels de s'adapter, *« cela a provoqué un raz-de-marée dans les institutions culturelles, cela a mis à mal pas mal de monde »,* souligne Benoît. Les acteurs culturels dont les objectifs étaient plus axés sur la diffusion ne se retrouvaient pas dans le décret, dans cette démarche participative, dans cette idée de travailler avec les habitants du territoire et ont dû faire preuve d'adaptation afin de répondre aux nouvelles attentes du décret. Certaines pratiques étaient installées et de nombreuses équipes ont dû être renouvelées. *« Pour nous, cela a été plus facile de s'adapter, en tant qu'opérateur de Cohésion sociale car on était déjà dans cette démarche-là »,* ajoute Pia.

Toutefois, il ne s'agit pas de partir stricto sensu des envies culturelles des habitants du territoire. L'équipe avait lancé, à ce propos, un questionnaire auprès des habitants de la commune afin de récolter et d'analyser leurs besoins culturels ainsi que leur vision de la culture. Ce qui est ressorti correspondait à ce qu'ils connaissaient. Or, le rôle des centres culturels consiste aussi à faire découvrir d'autres horizons, à sortir les usagers de leur zone de confort, etc. *« Croire que les gens vont spontanément participer est une douce illusion »,* affirme Benoît. Il est nécessaire de proposer, de réfléchir sur ces propositions, de les évaluer et de les adapter aux besoins du terrain. La participation active des

publics au développement d'actions est un enjeu vers lequel l'équipe tend et auquel « *elle ne renonce jamais. Cela permet d'éviter de se poser en seul détenteur de savoirs* ». Cette enquête a mis toutefois en évidence un manque de visibilité du Senghor et la nécessité de se faire connaître du public, de sortir de ses murs, de proposer des activités dans la ville, d'aller davantage à la rencontre des citoyens du territoire d'action.

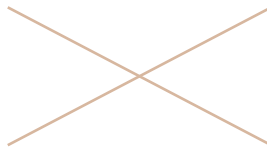
En conclusion

Le décret de 2013 semble avoir bel et bien renforcé le poids de la démocratie culturelle au sein des actions menées par Le Senghor auprès de son public (dont le public alpha) et a eu le mérite de clarifier et d'ancrer davantage ses actions dans les droits culturels. Toutefois, cette adaptation aux exigences du nouveau décret ne s'est pas accompagnée de moyens supplémentaires.... Le secteur est, depuis longtemps, sous-financé⁹⁶, ce qui laisse les acteurs culturels dans le flou et entraîne des difficultés dans la mise en application du décret. La crise sanitaire liée au COVID-19 et l'arrêt des activités culturelles n'ont fait que renforcer le sentiment du secteur d'être laissé pour compte par les mandataires politiques. Les actions « *Still Standing for culture* » traduisent ce malaise de ne pas être pris en compte, de n'être pas reconnu aussi comme un « *secteur essentiel* ». Pia déclare à ce propos : « *Maintenant, on n'a pas de perspectives, l'Etat met la priorité sur d'autres choses que la culture, on ne se sent pas soutenus, on essaie de faire ce qu'on peut, on participe à l'action Standing for culture* ».

Pourtant, les droits culturels sont indispensables pour mener une vie digne en société. Les acteurs culturels, dont l'équipe du Senghor, demandent à être reconnus dans la valeur de leur travail : « *Notre rôle est notamment de mettre en relation un public et des artistes afin qu'ils échangent dans les deux sens. Ce lien est maintenant parti en éclat, le sens s'est évanoui. Nous restons, malgré tout, profondément convaincus que notre travail fait sens et fera à nouveau sens. Maintenant, il reste à convaincre les autorités du caractère 'essentiel' de nos démarches* ».

Si le travail mené auprès du public alpha et d'autres publics est riche d'apports, notamment en termes d'apprentissages, il

permet aussi de développer les capacités d'un public souvent mis à mal et de le visibiliser, de faire porter sa voix dans l'espace public, d'accroître son pouvoir d'agir en le rendant acteur de son environnement et de la société, ... Les centres culturels, souvent réduits dans l'image publique à des lieux de divertissements, de représentation de spectacles, sont aussi des espaces permettant aux citoyens de dialoguer avec d'autres autour d'enjeux collectifs, de déconstruire et réinventer le monde, de faire du lien et de construire un vivre-ensemble, de « faire culture » ... « *Par le biais de toutes ces potentialités humaines que porte la Culture, les centres culturels jouent ainsi un rôle-clé dans le maintien de la démocratie* »⁹⁷. Il est primordial qu'à l'avenir toutes leurs potentialités soient admises durablement et que les droits culturels soient garantis et pérennisés comme des droits essentiels et fondamentaux...



Participation au Festival Arts & Alpha



Les ateliers cuisine favorisent les échanges culturels au sein des groupes d'alpha



Activités artistiques au sein du groupe alpha-projet



- 67 Francis LOSER, op. cit., p.90.
- 68 Voir à ce sujet le plaidoyer d'Article 27 « Culture pour toutes et tous à Bruxelles. Lutter contre la précarité par la médiation culturelle » <https://bruxelles.article27.be/Reseau-en-Reflexion-06>
- 69 Marie-Hélène BACQUÉ & Carole BIEWENER, op. cit., p.21.
- 70 Pour plus d'informations, voir pp. 15-17 <https://bruxelles.article27.be/IMG/pdf/art27bxl-rr06-plaidoyer-web-2.pdf>
- 71 Au regard de l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits Humains <https://article27.be>
- 72 Pierre BOURDIEU, Méditations pascaliennes, Seuil, 2003 [1^{ère} édition en 1997], p.200.
- 73 Voir le projet « Nous sommes les mêmes (?) », op.cit.
- 74 Celle qui est « légitimée par l'expertise des spécialistes » et dont on « en sélectionne les meilleures formes » pour la diffuser. Joëlle ZASK, De la démocratisation à la démocratie culturelle, in *Nectart*, n°3, 2016/2, p.45.
- 75 Ibid.
- 76 James C. SCOTT, La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne, Éditions Amsterdam, 2019 [1^{ère} édition en 1990], p.217.
- 77 Ibid., p.42.
- 78 Dont le « conséquent travail de fond » (Muriel) est préalable et rendu visible par la médiation culturelle
- 79 Céline ROMAINVILLE, Démocratie culturelle et démocratisation de la culture, in *Repères*, n°4-5, 2014.
- 80 Avec la démocratie culturelle, il est donc question d'« une conception politique du phénomène culturel » (ibid., p.15) pour laquelle l'animation culturelle et l'éducation permanente occupent une place décisive et à travers laquelle « la culture est action permanente de l'homme pour améliorer sa nature et son milieu et [est la] mise en commun des résultats de cette action » (ibid., p.16).
- 81 Francis LOSER, op. cit., p.83.
- 82 Ibid., p.87

Le Senghor, un lieu culturel et d'alphabétisation

- 83 Saskia SIMON, Les centres culturels : des lieux de démocratie à préserver, Centre Avec, août 2016 https://www.researchgate.net/publication/313108778_Les-centres_culturels_des_lieux_de_democratie_a_preserver
- 84 Manifestation bruxelloise culturelle qui rassemble lors de chaque édition environ 2 500 paradeurs. La parade est le résultat d'un long processus de rencontres et de créations collectives entre amateurs et artistes professionnels, d'âges, d'origines et de milieux différents. Les paradeurs sont réunis dans de nombreux spectacles déambulatoires.
- 85 http://www.alpha-flie.be/index.php?id=alpha_detail&tx_ttnews%5BbackPid%5D=1013&tx_ttnews%5Btt_news%5D=9941&cHash=e1e20d7cb667bf0f-59f74be6de538e75
- 86 Olivier VAN HEE, Analyse partagée du territoire : cette fois, le législateur a fait fort ! in *Culture & Démocratie*, n°40, Décembre 2015, p.10. <https://www.cultureetdemocratie.be/uploads/2020/11/JournalCetD-NC2B040-hyperliens-OK-2.pdf>

- 87 Article 4 du décret http://www.centresculturels.cfwb.be/index.php?eID=tx_naw-securedl&u=0&g=0&hash=6bd96306d17694601bef71f3c2c267692665a853&-file=fileadmin/sites/cecu/upload/cecu_super_editor/cecu_editor/documents/Legislation/D_2013-11-21_Gallilex.pdf
- 88 Ibidem.
- 89 Pour plus d'informations à ce propos, voir : Céline ROMAINVILLE, *Le droit de participer à la vie culturelle*, in *Agir par la Culture*, n°35, Automne 2013 www.agirparlaculture.be/le-droit-de-participer-a-la-vie-culturelle
- 90 Baptiste FUCHS, op.cit.
- 91 Voir : Caroline HELLER, *Arts & Alpha. Parce qu'en alpha, on apprend autrement*, article en ligne : www.lire-et-ecrire.be/Arts-et-alpha.
- 92 Cette année, il était question de collaborer avec l'asbl ArtsCade et Plateau 96 www.plateau96.be. Ce projet est reporté au mois de décembre 2021 en raison de la crise sanitaire.
- 93 Baptiste FUCHS, op.cit.
- 94 FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, *L'analyse partagée du territoire* www.centresculturels.cfwb.be/index.php?id=13488
- 95 Olivier VANHEE, op.cit.
- 96 Saskia SIMON, op.cit.
- 97 Ibid.

Les ateliers de création sont un champ ouvert

- 98 Le lecteur peut me contacter par le biais du [gfenprovence.fr](http://gfenprovence.fr/qui-somme-nous/) : <http://gfenprovence.fr/qui-somme-nous/>
- 99 Frantz FANON, *Peaux noires, masques blancs*, Seuil, 1952, p.24. http://classiques.uqac.ca/classiques/fanon_franz/peau_noire_masques_blancs/peau_noire_masques_blancs.html
- 100 Nous en donnons des exemples dans *Créer en Éducation nouvelle* (Éditions Chronique Sociale, 2018) où nous proposons des ateliers qui s'inspirent d'expériences telles que celles de Georges Pérec, Annie Ernaux, Germaine Tillon, etc.
- 101 Pour Marseille, je pense à Bernard Plossu www.citizenkid.com/sortie/marseille-en-autobus-de-bernard-plossu-a1018999
- 102 Par ex. Paulo Freire (*Pédagogie des opprimés / Pédagogie de l'espoir*) et d'autres penseurs de l'émancipation (Jacques Rancière, Aimé Césaire, Franz Fanon, Édouard Glissant, Achille Mbembe).
- 103 Voir : Pierre BOURDIEU, *La distinction*, 1982.
- 104 Voir : *Journal de l'alpha* n°220 « Émancipation » <https://lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha-220-Emancipation?lang=fr>
- 105 Voir l'approche des institutions internationales <https://liguedesdroits.ca/les-droits-culturels-la-declaration-de-fribourg>
- 106 Jacques RANCIERE, *Le maître ignorant – Cinq leçons sur l'émancipation*, Poche, p. 15.
- 107 https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9rard_Genette
- 108 https://fr.wikipedia.org/wiki/Gianni_Rodari
- 109 https://fr.wikipedia.org/wiki/Sociologie_de_la_litt%C3%A9rature
- 110 Georges Arthur Goldschmidt https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges-Arthur_Goldschmidt, Claude Esteban https://fr.wikipedia.org/wiki/Claude_Esteban
- 111 Phrase où Baudelaire évoque son lecteur, dans les *Fleurs du mal*.